

 ROUXMESNIL BOUTEILLES Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2025
--	---

Date de convocation : 30/09/2025

Date d'affichage : 30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Alain DEHAIS, Jonathan DESGROISILLES, Armelle POIRIER, Florence COSSARD

Etaient Absents : Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Pascal Cailly
Dominique CATEL

Mme Priscille CLEMENT a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

OBJET :

DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « BASSIN DE L'ARQUES »

La Région Normandie assure l'autorité administrative du site Natura 2000 « Bassin de l'Arques ». A cet effet, elle sollicite l'ensemble des collectivités territoriales et groupements membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin de l'Arques » pour désigner des représentants qui participeront au pilotage de sa gestion.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le Président de la Région Normandie Mr Hervé MORIN demandant la désignation de 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) qui auront la responsabilité de désigner le Président du Comité de Pilotage ainsi que la collectivité qui sera chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage locale du site.

Le Comité de Pilotage se réunira le jeudi 11 décembre après-midi. Le lieu reste à définir.

Monsieur le Maire propose aux représentants du Syndicat de Bassins Versants d'être nommés au CoPil du site Natura 2000.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De nommer M. Pascal LEGOIS représentant titulaire et M. Alain RASSET représentant suppléant

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20251006-56-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025
Publication : 16/10/2025